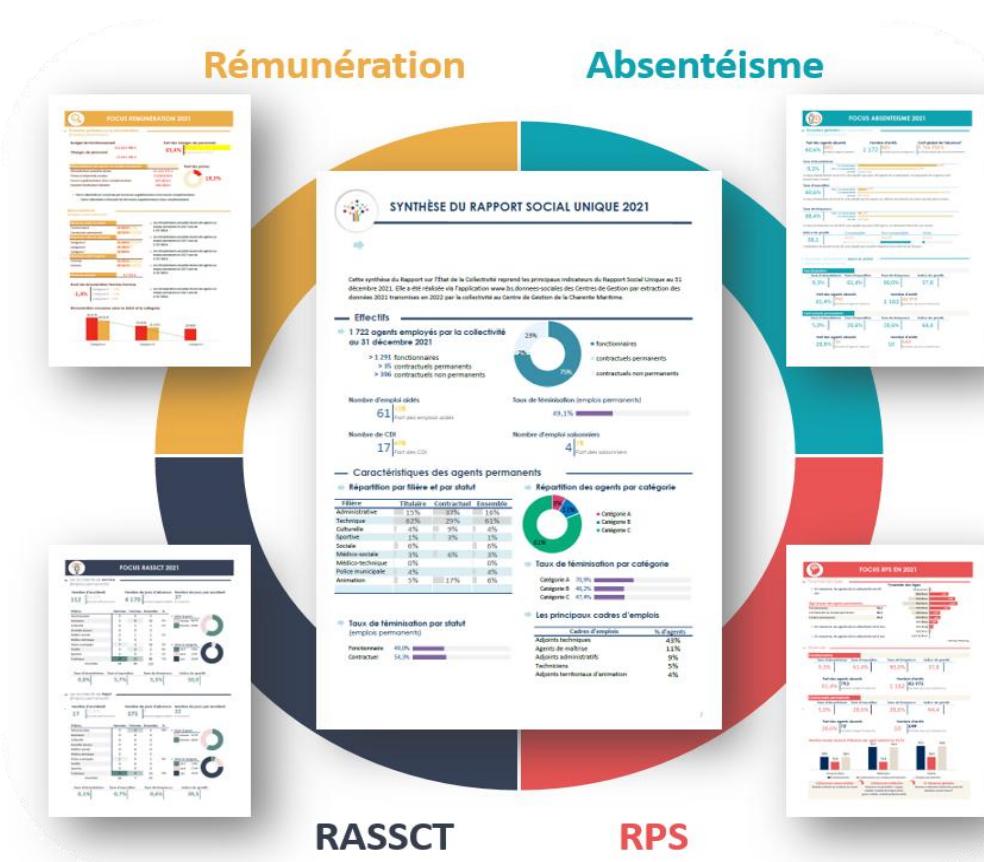


La synthèse du RAPPORT SOCIAL UNIQUE



DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

2024



SYNTÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024



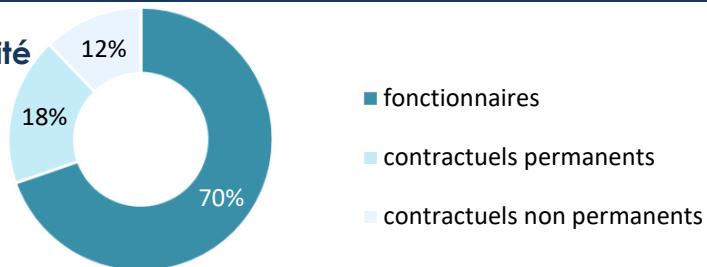
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Alpes-Maritimes.

Effectifs

→ 4 615 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 3 216 fonctionnaires
- > 837 contractuels permanents
- > 562 contractuels non permanents



Nombre d'emploi aidés

26 1%
Part des emplois aidés (tous emplois)

Taux de féminisation (emplois permanents)

62,6% 

Nombre de CDI

82 10%
Part des CDI (tous contrats)

Nombre d'emploi saisonniers et renforts

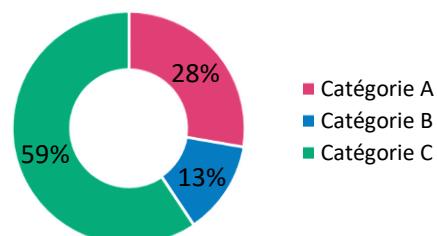
126 3%
Part des saisonniers et renforts (tous emplois)

Caractéristiques des agents permanents

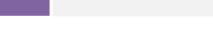
→ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	28%	20%	27%
Technique	48%	48%	48%
Culturelle	2%	3%	2%
Sportive	0%	0%	0%
Sociale	14%	19%	15%
Médico-sociale	6%	6%	6%
Médico-technique	0%	1%	0%
Animation	1%	1%	1%

→ Répartition des agents par catégorie



→ Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A 79,8% 
 Catégorie B 61,6% 
 Catégorie C 54,8% 

→ Taux de féminisation par statut

(emplois permanents)

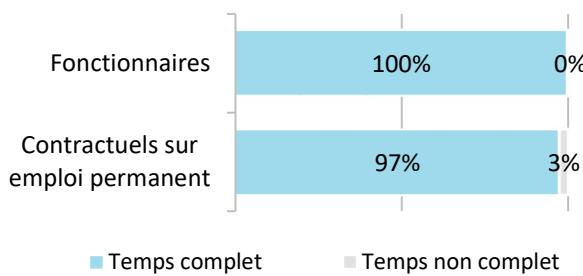
Fonctionnaire 62,5% 
 Contractuel 63,0% 

→ Les principaux cadres d'emplois

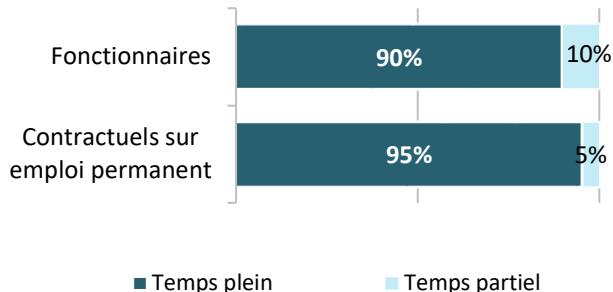
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	21%
Adjoints techniques	15%
Adjoints administratifs	14%
Assistants socio-éducatifs	11%
Rédacteurs	7%

— Temps de travail des agents permanents

➡ Répartition des agents à temps complet ou non complet



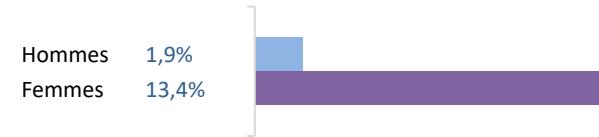
➡ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➡ Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Culturelle	1,4%	Médico-sociale	11,5%
Médico-sociale	0,5%	Technique	3,5%
Technique	0,4%	Administrative	0,6%

➡ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



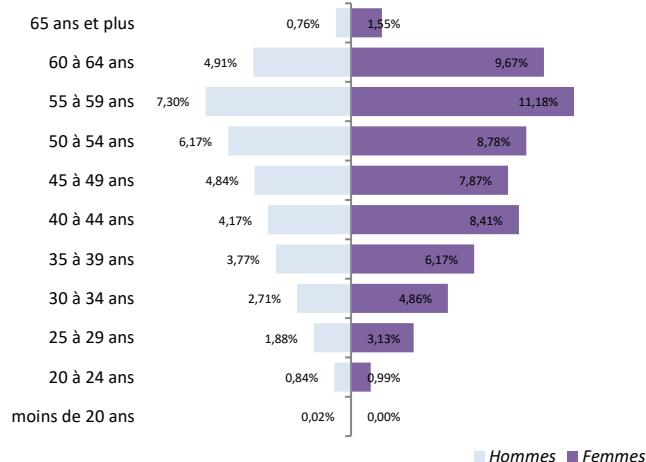
— Pyramide des âges

➡ En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen des agents permanents

	Âge moyen
Fonctionnaires	50,5
Contractuels sur emploi permanent	40,8
Emplois permanents	48,5

➡ Pyramide des âges



— Équivalent temps plein rémunéré

➡ 4654,8 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

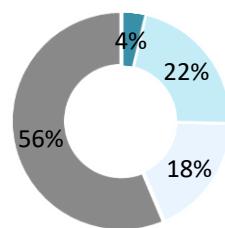
> Fonctionnaires	3206,5
> Contractuels sur emploi permanent	871,6
> Contractuels sur emploi non permanent	576,7

Répartition des ETPR permanents par catégorie	
Catégorie A	1 099,6
Catégorie B	535,9
Catégorie C	2 442,5

— Positions particulières

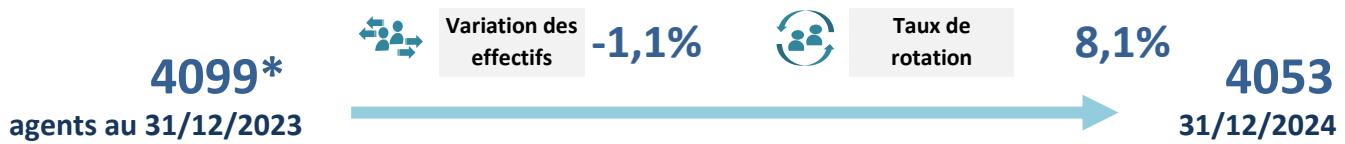
10,6% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Autres positions particulières



Mouvements

Evolution des effectifs permanents



*Effectif théorique d'agents permanents présents et rémunérés

354 départs ↑

Principaux motifs (départs nets)	
Départ à la retraite	36%
Fin de contrat	32%
Mise en disponibilité sur demande	11%
Mutation (changement de collectivité)	7%
Mise en disponibilité de droit	6%

308 arrivées ↘

Principaux motifs (arrivées nettes)	
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégations	74%
Voie de mutation	8%
Remplaçants	5%
Réintégration d'agents non rémunérés pendant la période d'absence - retour de disponibilité	4%
Par voie de détachement d'agents de la FPH	2%

Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon

27,7%

Des indemnités de fin de contrat ont été versées par la collectivité

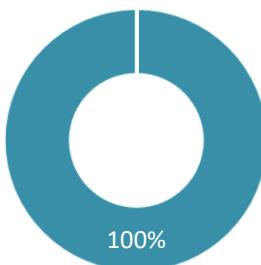
Part des agents avec avancement de grade

6,8%

24 procédures de rupture conventionnelle ont été initiées au sein de la collectivité

Part des agents avec promotion interne*

2,2%



■ Procédures initiées par un agent

*Promotion interne avec ou sans concours/examen professionnel

Sanctions disciplinaires

23 sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	Femmes	Hommes
Sanctions 1er groupe	7	9
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	2	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

5 sanctions prononcées à l'encontre de contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

Incorrects, violences, insultes, harcèlement moral 52%

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) 22%

Ivresse 22%

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 18% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	1 296 117 843 €	Charges de personnel*	235 430 141 €	Soit 18,16 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global				

Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute	Rémunération statutaire 110 091 763 € Primes 28 633 432 € SFT* 656 164 € HSC 999 794 € NBI* 749 045 € IR* 864 166 €
141 994 364 €	

*uniquement des fonctionnaires

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	51 724 €	45 436 €	36 235 €	32 265 €	30 098 €	26 838 €
Animation	-	-	35 130 €	-	28 782 €	24 373 €
Culturelle	47 464 €	30 963 €	34 298 €	28 526 €	30 262 €	27 976 €
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	47 857 €	43 005 €	29 581 €	28 472 €	-	-
Médico-technique	40 764 €	35 812 €	-	S	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	41 502 €	32 507 €	S	S	32 722 €	29 542 €
Sportive	S	-	39 036 €	S	-	-
Technique	59 214 €	50 776 €	37 823 €	33 853 €	30 403 €	27 532 €
Moyenne toute filière	47 263 €	40 686 €	36 435 €	32 723 €	30 425 €	27 428 €

s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,17 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations	
Fonctionnaires	19,93%
Contractuels sur emploi permanent	21,10%
Emplois permanents	20,17%

→ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires

→ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie
→ 47 760,57 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées

→ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
→ 118 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

→ 40 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	8 030 €	580 €	7%	14 126 €	995 €	7%	7 324 €	463 €	6%	11 618 €	834 €	7%
Catégorie B	6 483 €	413 €	6%	7 405 €	426 €	5%	6 639 €	273 €	4%	6 945 €	327 €	4%
Catégorie C	5 143 €	321 €	6%	5 380 €	333 €	6%	4 833 €	188 €	4%	4 949 €	203 €	4%

s : secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

Absences

En moyenne, 15,1 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire

En moyenne, 8,3 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,14%	2,27%	3,75%	2,51%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	6,60%	2,36%	5,72%	2,51%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,24%	3,38%	6,44%	2,63%

Cf. p8 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

37,51 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

Accidents du travail

237 accidents du travail déclarés

5,8 accidents du travail pour 100 agents permanents

49 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident

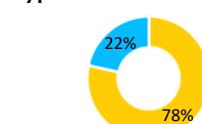
68% des accidents du travail concernent la filière Technique

Filière

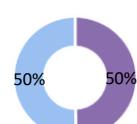


■ Technique ■ Sociale ■ Administrative ■ Médico-sociale ■ Animation ■ Culturelle ■

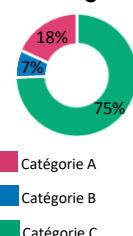
Type d'accident



Genre



Catégorie



Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Nombre de BOETH sur emploi permanent

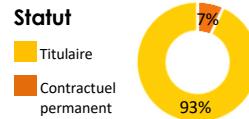
303 | 7,5%

Part des BOETH sur emploi permanent

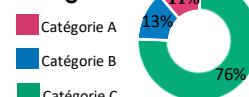
Genre



Statut



Catégorie



Nombre de BOETH sur l'ensemble de l'effectif rémunéré (déclaration FIPHFP)

313 | 6,9%

Part des BOETH

Prévention et risques professionnels

115 agents affectés à la prévention

Dépenses en matières de prévention :

255 024 €

Formations

55 385 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail

199 639 €

Existence d'un document unique (DUERP)



Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux



Existence d'une démarche de prévention des TMS



Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR)



Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail



Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie



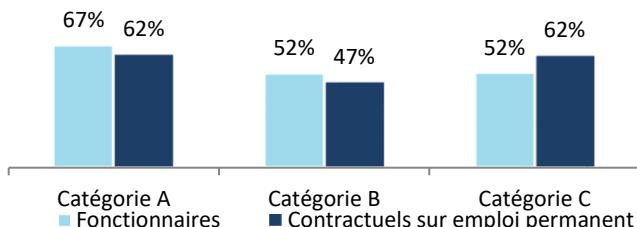
Formation

57% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 57,4%

Hommes 55,4%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

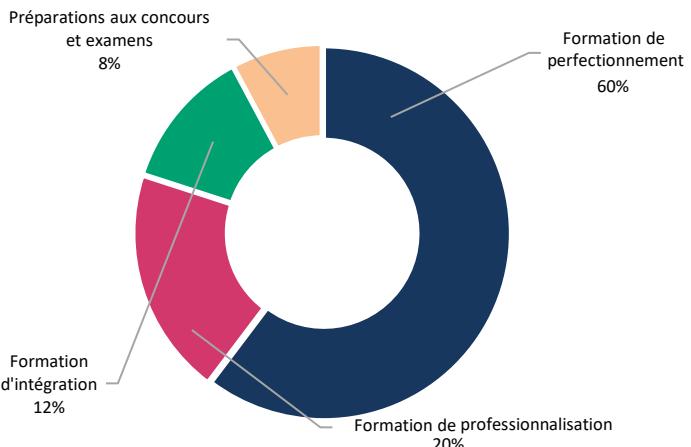


Le budget consacré à la formation est de 1741 257 €

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	79,4%
Autres organismes	18,3%
Formation des apprentis	0,9%
Frais de déplacement	1,4%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

→ Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 2,1 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	46,1%
Autres organismes	18,3%
Collectivité	35,6%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,0%

Action sociale et protection sociale complémentaire

Il n'existe pas d'accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	-	274 €
Nombre de bénéficiaires	-	199 1

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale	✓

Relations sociales

La collectivité a été concernée par des grèves.

Sur mot d'ordre national	100%
Sur mot d'ordre uniquement local	0%
Non précisé, autres	0%

Nombre de réunions des instances

CST	4
CAP	3
CCP	0

La collectivité a engagé des négociations collectives.

Les principales négociations

Temps de travail, qualité de vie au travail, modalités de déplacements entre le domicile et le travail, impacts de la numérisation sur l'organisation et les conditions de travail. Mise en place du télétravail.

Les principaux accords

Temps de travail, qualité de vie au travail, modalités de déplacements entre le domicile et le travail, impacts de la numérisation sur l'organisation et les conditions de travail. Mise en place du télétravail.

— Précisions méthodologiques

➡ 1 Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2024

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365 x 100

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

➡ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : septembre 2025

Version 1